

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2013

L'an deux mille treize, le 1<sup>er</sup> mars à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, Mrs Georges TORRENT, Philippe QUAGLINI, Luc CAZENEUVE, Franck LILLE, Jean-Luc BONNEMAISON, Jacky LAVILANIE

Absents excusés : Mr Jean-Michel ESQUERRA

Mr Franck LILLE est élu secrétaire de séance

## **1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2012 du Trésorier de Marciac**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2012.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2012 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2012**

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2012 qui s'établit comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	Prévus :	182 300,00
	Réalisé :	143 926,13
	Reste à réaliser :	0,00
<b>RECETTES</b>	Prévus :	182 300,00
	Réalisé :	199 552,67
	Reste à réaliser :	0,00

### **INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	Prévus :	72 817,00
	Réalisé :	64 741,66
	Reste à réaliser :	0,00
<b>RECETTES</b>	Prévus :	72 817,00
	Réalisé :	31 173,83
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCEDENT de fonctionnement de 55 626,54 €
- Un DEFICIT d'investissement de 33 567,83 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2012.

## **3) Affectation du résultat 2012 du budget de la COMMUNE**

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 *EXCEDENT* de 55 626,54 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 33 567,83 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 22 058,71 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 33 567,83 €

## **4) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2012 du Trésorier de Marciac**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2012.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2012 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **5) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2012**

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2012 qui s'établit comme suit :

## **FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	Prévus :	9 278,00
	Réalisé :	8 547,56
	Reste à réaliser :	0,00
<b>RECETTES</b>	Prévus :	9 278,00
	Réalisé :	7 500,60
	Reste à réaliser :	0,00

## **INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	Prévus :	32 682,66
	Réalisé :	32 674,07
	Reste à réaliser :	0,00
<b>RECETTES</b>	Prévus :	32 682,66
	Réalisé :	31 505,18
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un DEFICIT de fonctionnement de 1 046,96 €
- Un DEFICIT d'investissement de 1 168,89 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2012.

### **6) Affectation du résultat 2012 du budget PHOTOVOLTAIQUE**

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 *DEFICIT* de 1 046,96

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 1 046,96

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 1 168,89

### **7) Approbation modification des statuts de la Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers »**

Mr le Maire présente les modifications des statuts de la communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers » qui portent sur la modification de :

#### **Art 2 : Durée et siège**

- La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.
- Son siège est établi : Route du Lac, 32 230 Marciac.

**Article 7, chapitre aménagement du territoire, rubrique B : ajout d'un alinéa ainsi libellé :** « création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s, dans les conditions définies à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les modifications des statuts tels que présentés.

### **8) Transfert de compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Energies du Gers**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de réforme statutaire, il convient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Energies du Gers. Ces transferts n'ont aucun caractère définitif et s'exercent pour une durée de 8 ans, conformément à l'article 4 des statuts. La municipalité peut à tout moment décider de reprendre ses compétences suivant les conditions déterminées dans l'article 4. Monsieur le Maire précise que ce transfert permettra au Syndicat Départemental d'effectuer l'avance de TVA aux communes dans le cadre des travaux exercés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le transfert de compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Energies du Gers

### **9) Etude faisabilité – projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux comprenant la mairie, 2 salles de classe, 2 logements, il est nécessaire de réaliser une étude faisabilité.

Monsieur le Maire précise que Mr Joël PEDURTHE, Architecte, a réalisé un devis pour cette étude dont le coût est estimé à 2 500,00 € H.T soit 2 990,00 € T.T.C.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le devis présenté par Joël PEDURTHE.

### **10) Communication**

Valérie DOMERC présente l'avancement du bulletin municipal qui est en cours de finalisation, impression prévue en mars.

### **11) Administration**

Monsieur le Maire présente la fiche de poste de l'agent technique polyvalent établie par la commission pour le remplacement de Mr DUFFAU Gérard qui sera en retraite début avril 2013.

Il est décidé que le poste sera dans un premier temps un poste en CDD de 3 mois (période d'essai) avant la stagierisation de l'agent recruté.

Le poste sera publié auprès du Centre de gestion de la fonction publique, ainsi qu'auprès du pôle emploi et adressé aux différentes mairies des communes limitrophes.

La remise des offres est prévues le 21 mars afin de permettre à la commission d'instruire les demandes et prévoir les entretiens d'embauche la dernière semaine de mars.

Il est rappelé que Mr DUFFAU est en congé tout le mois de mars (congés à solder).

### **12) Classement aux monument historique de l'église Saint André**

Monsieur le Maire précise que la DRAC est passée (le lundi 11 février)). Une commission dont la date n'est pas encore connue sera réalisée par la DRAC où les élus seront conviés afin de présenter la demande

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr le maire expose la demande de l'association Culturelle et Historique de Miélan qui demande la participation de la commune au vin d'honneur des 21 et 22 septembre. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Mr le Maire précise que le relevé annuel de l'éclairage public du SDEG est disponible
- Monsieur le Maire rappelle que tous élus désirant participer au Congrès des Maires du 19 au 21 novembre doit le dire au plus vite car il faut donner l'information rapidement à l'association des maires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H22.

Ont signé le registre tous les membres présents.